



**PREFET DE MAYOTTE**

**ANNUAIRE DES ACTEURS  
DE LA COOPERATION  
REGIONALE  
À MAYOTTE**

4<sup>ème</sup> édition : 2014

# SOMMAIRE

Introduction	4
<b>I – LA PREFECTURE DE MAYOTTE, COORDINATRICE DU FCR</b>	
La mission de coopération régionale	5
Le FCR, instrument financier de la coopération régionale	
Tableau récapitulatif des subventions FCR aux partenaires de la zone, période 2003/2013	
Du cadre stratégique 2006-2010 vers une charte rénovée 2011-2015	
Procédure de collecte et modalités de financement des projets	6
Bilan FCR 2011/ 2012 - Perspectives – Quelques chiffres	7
Tableau récapitulatif des projets appuyés par le FCR 2011/2012	11
<b>II - LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA COOPERATION REGIONALE A MAYOTTE</b>	
<b>La coopération régionale menée par les services de l'État</b>	
Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement	13
Direction de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	
Lycée professionnel agricole de Mayotte à Coconi	14
GRETA de Mayotte/Vice-rectorat de mayotte	
Service des affaires culturelles de la préfecture de Mayotte	
Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	15
Agence régionale de santé / Centre hospitalier de mayotte	16
Service interministériel de défense et de protection civile / Service d'incendie et de secours	
<b>La coopération régionale menée par les établissements publics</b>	
Agence française de développement	17
centre de coopération internationale en recherche agronomique et développement	
centre national de la fonction publique territoriale	18
Centre de documentation pédagogique	
<b>La coopération régionale menée par les chambres consulaires</b>	
La chambre de commerce et de l'industrie de Mayotte	
La chambre de l'agriculture, de pêche et d'aquaculture de Mayotte	19
La chambre des métiers et de l'artisanat	20
<b>La coopération régionale menée par d'autres organismes</b>	
La coopérative des agriculteurs du centre	
L'agepac de mayotte	
La croix-rouge française	20
Les naturalistes, environnement et patrimoine de mayotte	
Musique à Mayotte	21
La compagnie Jeff Ridjali	

### **III - LES AMBASSADES ET LES PRINCIPAUX RENDEZ -VOUS DANS LA ZONE**

#### **Pages**

#### **Le rôle des ambassades dans la coopération régionale et plus spécifiquement des SCAC**

Les services de coopération et d'action culturelle

22

Les principaux leviers d'actions des ambassades

#### **Le rôle de l'ambassadeur délégué à la coopération régionale pour la zone Océan indien** 23

#### **Les principaux rendez-vous dans la zone Océan indien**

La conférence de coopération régionale

La conférence régionale des ambassadeurs

La coopération croisée Mayotte/Réunion

24

### **IV - LA COOPERATION REGIONALE DECENTRALISEE**

Présentation

Le conseil général de Mayotte

25

La direction des archives départementale de Mayotte

Tableau des actions de coopération régionale décentralisée pour l'année 2012

27

Les communes de mayotte

28

### **V - LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES**

29

### **VI - ANNUAIRE PRATIQUE DES ACTEURS DE LA COOPERATION REGIONALE** 30

# Introduction

L'élaboration de l'annuaire des acteurs de la coopération régionale à Mayotte est à l'initiative du Préfet de Mayotte.

Ce document est le reflet des actions de coopération régionale conduites ou projetées par Mayotte, avec le concours de nombreux acteurs.

L'annuaire témoigne de l'importance qu'attache Mayotte au développement de ses relations avec les pays de son environnement le plus proche mais également, de sa volonté de faire connaître les actions menées au monde extérieur. Cet ouvrage montre par ailleurs une certaine lisibilité et une cohérence d'ensemble des actions accomplies par Mayotte, malgré la diversité des acteurs et la multiplicité des initiatives en matière de coopération régionale.

Véritable outil d'informations, l'annuaire doit permettre :

- Une meilleure lisibilité des projets que le fonds de coopération régionale de Mayotte soutient.
- La vulgarisation et le partage des informations que détiennent les différents acteurs.
- La mise en place d'un réseau.
- Le suivi des avancées des projets.

L'annuaire des acteurs de la coopération régionale de Mayotte doit par ailleurs demeurer vivant. En conséquence, ayant vocation à être alimenté régulièrement, les services et tous les partenaires concernés **doivent prendre l'initiative de transmettre au préfet de Mayotte leurs propositions de mises à jour.**

## I - LA PREFECTURE DE MAYOTTE, COORDINATRICE DU FCR

La politique de coopération régionale permet depuis la loi du 11 juillet 2001, année de la création du fonds de coopération régionale à Mayotte (FCR), de mieux ancrer Mayotte dans son environnement local, à partir d'actions de proximité avec les pays partenaires de la zone sud-ouest de l'océan indien.

La mission coopération régionale (MCR) de la préfecture de Mayotte assure le suivi des questions relatives à la coopération régionale. Rattaché au sous-préfet, secrétaire général pour les affaires économiques et régionales (SGAER), la mission coopération régionale impulse les actions de coordination entre les services et assure par ailleurs le secrétariat du comité de gestion du FCR.

Le FCR est l'instrument financier de la coopération régionale. Alimenté par des crédits d'État le FCR est piloté par un comité de gestion installé à Mayotte depuis octobre 2003 qui se réunit une à deux fois par an sous la coprésidence du préfet de Mayotte et du président du conseil général de Mayotte. Assistent aux comités de gestion l'ambassadeur délégué à la coopération régionale pour la zone Océan indien, les ambassadeurs de France aux Comores, à Madagascar et au Mozambique, les membres de droit et autres personnes qualifiées en tant que de besoin.

Le Tableau récapitulatif des subventions FCR aux partenaires de la zone entre 2003 et 2013:

	<b>Comores</b> €	<b>Madagascar</b> €	<b>Mozambique</b> €	<b>Autres</b> €	<b>Total FCR</b> €
FCR 2003	235 135.00	137 939.00	2 926.00		376 000.00
FCR 2004	217 596.00	19 600.00	35 600.00	10 000.00	282 796.00
FCR 2005	146 382.00	45 000.00	32 625.00	39 278.00	263 285.00
FCR 2006	342 786.50	59 154.00	15 000.00	5 885.00	422 825.50
FCR 2007	181156.00	12 000.00	0.00	34 835.00	227 991.00
FCR 2008	61 739.83	225 740.17	0.00	46 000.00	333 480.00
FCR 2009	305 876.00	20 000.00	0.00	30 000.00	355 876.00
FCR 2010	286 424.00	7 722.00	0.00	32 597.00	326 743.00
FCR 2011	150 646.00	54 430.00	0.00	66 137.00	271 213.00
FCR 2012	216 060.00	18 300.00	0.00	82 436.00	316 796.00
FCR 2013	192 141,00	8 400,00	0,00	47 600,00	248141,00
<b>Total Pays</b>	<b>2 335 942,33</b>	<b>608 285,17</b>	<b>86 151,00</b>	<b>394 768,00</b>	<b>3 425146,50</b>

### Du cadre stratégique 2006-2010 vers une charte rénovée 2011-2015

Une volonté d'orientation plus ciblée de la gestion du FCR a conduit le comité de gestion à adopter un cadre stratégique 2006-2010 qui a défini les trois axes prioritaires de coopération suivants, avec les trois pays partenaires en développement les plus proches dont l'Union des Comores, Madagascar et le Mozambique.

1. Santé.
2. Éducation/formation professionnelle.
3. Développement économique.

Le cadre stratégique 2006-2010 est refondu dans la nouvelle charte pour la période 2011-2015 dite " charte pour la conduite d'une politique de coopération régionale État/Département de Mayotte ". L'objectif étant de poser les bases d'un cadre stratégique renouvelé. Le nouveau cadre prend ainsi une connotation nouvelle, avec un comité de gestion plus étoffé et un cadre partenarial élargi. Il repose par ailleurs sur l'ambition de recentrer les politiques mises en œuvre sur les actions structurantes et à forte valeur ajoutée, bénéficiant d'une bonne visibilité pour les populations.

Les demandes de subvention au titre du FCR doivent répondre aux orientations générales fixées par la charte de la coopération régionale. Les projets doivent avoir mûri, être structurants et présenter un intérêt réciproque pour les pays bénéficiaires et si possible direct pour Mayotte.

Ainsi, sont privilégiés :

- Le domaine des échanges économiques
- La valorisation des savoirs et savoir-faire mahorais.
- La capacité du projet à fixer sur place les populations bénéficiaires notamment en générant des revenus ou une offre de service, sanitaire ou éducative concrète.
- Les projets pour lesquels les partenaires locaux sont stables et fiables.
- Les projets ayant une précision des objectifs et offrant une possibilité d'évaluation.

#### Procédure de collecte et modalités de financement des projets

- Appel à projets à la société civile, à Mayotte et dans les pays partenaires via la représentation française dans les postes diplomatiques des pays partenaires.
- Des informations peuvent être obtenues rapidement en adressant une demande électronique à l'adresse : [cooperation-regionale@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:cooperation-regionale@mayotte.pref.gouv.fr), spécialement créée à cet effet ou sur le site internet de la préfecture de Mayotte, rubrique coopération régionale.
- Dépôt du dossier projet auprès du secrétariat du comité de gestion à la mission coopération régionale de la préfecture contre remise d'un accusé de réception.
- Envoi du projet, pour avis, à l'ambassade française du pays concerné. En outre, les services instructeurs de l'État et les services de la coopération régionale décentralisée du Conseil général de Mayotte doivent donner un avis technique sur les projets que la préfecture leur aura soumis, quatre semaines avant la date prévue du comité.
- Examen du projet par le comité de gestion du FCR au regard des critères de sélection retenus et des avis techniques reçus.
- Arrêté préfectoral ou convention portant attribution de subvention signée entre la préfecture de Mayotte et le porteur de projet.
- Versement par tranche de la subvention dès le démarrage du projet, sur demande et sur justificatifs.
- Suivi et évaluation finale du projet éventuellement par l'assistance technique placée auprès de l'ambassade de France du pays concerné.

## **Bilan FCR 2011-2012 et Perspectives – Quelques chiffres**

### **1) Bilan FCR 2011 et 2012**

Les objectifs suivants qui avaient été fixés ont été atteints en soulignant que la charte commune, validée par les services, a été signée début 2012 :

- Élargissement de la coopération régionale de Mayotte avec les TAAF (terres australes et antarctiques françaises).
- Approfondissement des échanges et regards croisés avec la préfecture de La Réunion.
- Ouverture du comité de gestion à d'autres membres.
- Évaluation des projets financés : intervention des porteurs de projets en comité de gestion.
- Nouvelle charte commune État/Département de Mayotte relative à la gouvernance de la coopération régionale.

Des initiatives mises en œuvre ces dernières années en collaboration avec les partenaires de la zone, en priorité aux Comores et à Madagascar se sont poursuivies. Les principaux domaines d'intervention sont :

#### **1°) Économie**

Mayotte a accueilli pour la première fois en 2009 le forum économique de l'UCCOI (Union des chambres de commerce de l'océan indien). Cet événement a constitué un pas essentiel dans une meilleure intégration de Mayotte au sein des échanges économiques et commerciaux régionaux, dans une normalisation progressive du statut de l'île au sein de la COI (Commission de l'océan indien). La Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte (CCI), initiatrice du projet, a pérennisé son action en travaillant sur le renforcement des capacités des CCI des Comores, des Seychelles et de Madagascar, en particulier grâce à une assistance technique à l'occasion du forum économique des îles de l'Océan indien (FEIOI) qui se tient à tour de rôle dans les îles de la zone dont à Fort Dauphin à Madagascar en 2011 et à la Réunion en 2012. Le comité de gestion, en choisissant d'accompagner à hauteur de 8 000€ quelques petites et moyennes entreprises au FEIOI 2012 à la Réunion, accomplit un acte structurant au service du développement de Mayotte. Il en est de même pour le soutien apporté à l'association " Entreprendre au Féminin ", qui a bénéficié de 6000€ au titre du FCR 2012.

#### **2°) Sécurité civile**

Le projet préfecture de Mayotte/service d'incendie et de secours de Mayotte qui a débuté en 2010 a permis la création d'une petite unité de sécurité civile à Moroni. La formation de sapeurs pompiers comoriens à Mayotte et aux Comores a rencontré un franc succès auprès de la population et des autorités concernées. Cette coopération, lisible pour la population, est amenée à se pérenniser puisqu'elle produirait en 2012 des effets de levier avec apport d'autres financements, notamment du Qatar et du SDIS de métropole (service départemental d'incendie et de secours). Le SIS de Mayotte a obtenu en 2011 et 2012 un total FCR de 52 246€. Aujourd'hui grâce au travail accompli, des éléments constitués en unités opérationnelles sont présents, même de manière modeste, mais ils sont là pour aider la population à affronter les risques quotidiens. Un état des lieux exhaustif a été mené en 2013 et devrait être à la base des prochaines actions de coopération,

#### **3°) Secteur sanitaire**

- Centre hospitalier de Mayotte et la coopération avec les hôpitaux des Comores : Le FCR de Mayotte co-finance des initiatives dans le champ sanitaire aux Comores notamment, la prise en charge des brûlés et autres pathologies, la formation de professionnels médicaux et paramédicaux, la pérennisation du sas sanitaire au centre hospitalier national El Maarouf à Moroni. Au total, le CHM a obtenu une subvention de 238 000€ pour les années 2011-2013.

- La Croix Rouge Française s'est investie avec le projet « Amélioration des conditions sanitaires dans les écoles primaires publiques en Union des Comores.
- Le CIRAD « Biologie, écologie des tiques et maladies transmises aux ruminants domestiques dans l'Archipel des Comores ».

#### 4°) Formation professionnelle/Éducation

- Le partenariat GRETA de Mayotte/ENTP d'Anjouan a permis de coordonner le programme du chantier école « construction d'un internat à l'ENTP » via un comité de pilotage qui a tenu trois conférences téléphoniques Mayotte/Comores. Au vu des avancées des travaux en 2011, le FSD, grâce l'appui de l'ambassade de France aux Comores, a apporté près de **30 000€ en appui du FCR** de Mayotte. Le FCR de Mayotte a poursuivi son accompagnement financier dont **30 000€** en 2012 et **55 961€** en 2013.
- Vice-rectorat de Mayotte : cette administration explore la possibilité d'élaborer un manuel scolaire d'apprentissage adapté au contexte local pour l'apprentissage de la langue française et de former des équipes à son utilisation. Les trois pistes suivantes sont tracées à l'issue de la mission préparatoire qui s'est déroulée en janvier 2012 grâce à une subvention FCR de **1 375€ engagée en 2011** mais n'ont toujours pas été explorées:
  1. 1er degré : partenariat Mayotte-Comores autour de la formation des maîtres via l'apprentissage de la langue française (méthode de lecture “ Azad et Laura ,,).
  2. 2ème degré : mission de conseil pour le développement de l'offre de formation selon une démarche de lycée des métiers (4 pôles : mer, bâtiment, agriculture et tourisme).
  3. Enseignement supérieur : prestation d'audit et de conseil pour structurer l'université des Comores.
- OIDF : le projet de chantier école « Réhabilitation d'un bâtiment à usage de laboratoire informatique avec l'École supérieure polytechnique de Diégo Suarez » ( **FCR 2011 = 26 799€**) mené en partenariat avec le Conseil général de Mayotte, LADOM et l'OIDF (Organisation, ingénierie, développement, formation) en raison de problèmes d'organisation a démarré, a démarré en avril 2012 au lieu de juillet 2011. Le projet s'est achevé avec l'inauguration du bâtiment lors d'une cérémonie de fin d'action organisée par la région Diana et le conseil général de Mayotte le lundi 30 Juillet 2012.
- Lions Club Mayotte Ylang : Le Lions Club Mayotte Ylang, le Lions Club Tananarive Vohitsara avec le soutien du FCR de Mayotte, ont procédé à la reconstruction d'un bâtiment R + 1 à usage d'école (8 classes) à Ankadivory à Tananarive pour les orphelins et nécessiteux .Le budget total est de 33500 € dont **25.000 € financés par le FCR**. L'inauguration du bâtiment a eu lieu en juin 2012.

#### 5°) Agriculture

- Le Lycée d'enseignement agricole de Mayotte à Coconi préfigure une stratégie de coopération régionale avec des acteurs impliqués ou intéressés par le développement de la formation en milieu rural. Le lycée a conduit, dans le cadre de la mission coopération internationale confiée aux établissements du MAAF, une prospective dont l'objectif était d'établir des partenariats avec Madagascar et l'Union des Comores. Cette action est inscrite dans le projet régional de l'enseignement agricole 2010-2015 (PREA). La mission réalisée en 2010-2011, a permis de dessiner une stratégie de coopération pour le lycée agricole avec les pays de la zone Océan Indien dans les domaines de la formation et du développement agricole sur la période 2012-2014. Parallèlement, des réunions d'échanges ont eu lieu durant l'année 2011. À cette occasion, une proposition a été faite au lycée professionnel agricole de Mayotte de



participer à la mise en réseau des établissements agricoles publics zone Ouest Océan Indien (Mozambique et Afrique du Sud). Enfin, une délégation malgache a été reçue au LPA de Mayotte en septembre 2011. La mission (**3000€ de FCR en 2010**) s'est concrétisée en 2012 avec notamment le projet de formation d'étudiants malgaches avec l'appui du FCR à hauteur de 19 000€.

Le lycée agricole s'est positionné très tôt pour une stratégie de coopération régionale avec des acteurs locaux impliqués dans le développement de la formation en milieu rural,

En 2010 et 2011, suite à une mission de terrain réalisée à Madagascar et aux Comores, des partenaires et des besoins réciproques ont été identifiés pour aboutir en 2012 à l'écriture d'un projet trisannuel, sur la conduite de différents échanges sur la formation professionnelle agricole. Ainsi, dès 2012, une série d'actions a été réalisées sur financement FCR : Envoi d'élèves du Lycée en stage à l'étranger ; Formation continue des partenaires agricoles locaux ; Recrutement d'élèves malgaches pour assurer leur scolarité en BAC Pro à Coconi ; Participation à la 1ère conférence de mise en réseau des établissements agricoles professionnels de la zone (Mozambique et Afrique du Sud). La poursuite de ces différentes actions en 2013 a été actée par une dotation FCR de 27 600€,

- La Coopérative des agriculteurs du Centre (COOPAC), en continuité de son action lancée en 2010 aux Comores, a mené en 2011 un projet agricole avec le Syndicat national des agriculteurs comoriens (SNAC) avec pour objectif un allongement et un élargissement de la disponibilité de l'offre maraîchère et fruitière sur Mayotte. Agissant en importateur direct, la COOPAC envisage des circuits de collecte sur place avec un renforcement des capacités pour l'amélioration de l'offre. **Le total FCR 2010/2011 est de 72 366€** Cette action est toujours en cours.

## 6°) Culture

- Archives de Mayotte : des programmes de formation, avec le CNFPT, ont permis d'établir une collaboration avec les archivistes et les bibliothécaires comoriens favorisant ainsi un réseau d'échanges Mayotte/Comores. La subvention FCR se chiffrait à **22 000€ en 2010/2011**
- TSENGA 2 : le projet musical de TSENGA 2 sous financement de **35 584€ au titre du FCR 2011**, avec pour objectif notamment de dynamiser le réseau des AFC (Alliance France Comores) s'inscrivait dans le cadre de formations pour les professionnels de la scène artistique et technique comorienne. Le point de départ est le festival Médina d'Anjouan avec des concerts à Anjouan, Mohéli et Grande Comore. Le projet ambitieux inscrit sous le signe de la fraternité et de la solidarité dans le groupe TSENGA 2 n'est pas entièrement abouti, le 3ème volet formation artistique et technique ayant été abandonné.
- La Compagnie Jeff Ridjali, (**subvention FCR 2010 de 8 700€**) poursuivant leur démarche en faveur du développement chorégraphique, ont organisé à Mayotte la deuxième édition du festival régional de la danse contemporaine « Maoré Danse 2010 » avec Madagascar et les Comores. Ce projet n'a pu se poursuivre en 2011 au Mozambique. Ce festival a permis une rencontre entre artistes professionnels et praticiens amateurs lors de stages et de projets artistiques. Ce fut aussi l'occasion d'offrir à la population de Mayotte la possibilité de découvrir la richesse et la diversité de la création chorégraphique dans l'océan Indien.
- Langues, culture de l'Océan indien : à noter la réalisation à Mayotte de deux projets au titre du FCR de 2011 (**FCR : 12 000€**) dont « Nuit des Îles de l'Océan indien » et « Salon de la mode et des créations » avec la participation des Comores, de Madagascar, et de La Réunion. Le Kenya et Rodrigues seront présents pour l'édition 2013 et ce projet pourrait à terme voir la participation des Seychelles et développer ainsi un partenariat avec cette île. Cette association a par ailleurs obtenu en 2012 une subvention FCR de 6 000€ et de 15 000€, respectivement pour l'organisation d'animations dans le cadre de la « Journée de la Femme à Moroni », et du « Salon de la mode et des créations », à Mayotte. Le soutien du FCR a été renouvelé en 2013 pour l'organisation de la 4ème édition du Salon de la mode s'appuyant sur les retombées économiques de cette manifestation.

## 7°) Environnement – Biodiversité

- La direction de l'environnement du Conseil général de Mayotte a mené un projet afin de diffuser au mieux la connaissance des espèces végétales et arboricoles endémiques de l'archipel des Comores. La diffusion de cette connaissance au public entre dans le processus de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité. Une subvention **FCR 2011 de 17 500€** a assuré le co-financement du projet intitulé “ connaissance et valorisation de la biodiversité végétale de l'Archipel des Comores. Cette action sera finalisée en fin d'année 2013.

## 2) Perspectives

La coopération régionale est amenée à se développer puisque les fonds européens qui seront alloués à Mayotte dans le cadre du nouveau statut de région ultra périphérique (RUP) de l'Europe au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ouvriront d'autres opportunités et le FCR, malgré la modestie des fonds alloués, servira d'effet levier à des projets plus ambitieux.

À terme, il est souhaitable que davantage de projets structurants et mûris en amont en collaboration avec les services instructeurs et les postes diplomatiques puissent émerger dans la perspective de la coopération territoriale européenne qui comportera deux volets distincts : Une coopération transfrontalière avec nos voisins malgaches et comoriens et une coopération transnationale avec La Réunion dans un espace plus vaste regroupant l'ensemble des pays de la zone sud de l'océan Indien.

## 3) Quelques chiffres en 2012

L'enveloppe budgétaire allouée en 2012 a permis de solder quelques opérations sur exercices antérieurs et de financer les projets retenus au comité de gestion du 25 mars 2012 pour un total d'AE de 248 141€.

Le tableau récapitulatif des projets retenus en 2012 est à la page suivante.

**Tableau récapitulatif des projets appuyés par le FCR 2011/2012**

Porteurs de projet	Projets	Montants FCR
<b>COMORES</b>		
<b>CIRAD</b>	Biologie des tiques et maladies transmises aux ruminants domestiques (2011)	12 000,00 €
<b>Service d'incendie et de secours de Mayotte</b>	Coopération en matière de sécurité civile (2011/2012)	52 246,00 €
<b>Centre hospitalier de Mayotte</b>	Poursuite de la coopération sanitaire (2012)	50 000,00 €
<b>Conseil général de Mayotte</b>	Connaissance et valorisation de la biodiversité végétale	17 500,00 €
<b>GRETA de Mayotte</b>	Mission formation des instituteurs comoriens (2011)	1 800,00 €
	Construction internat à Anjouan (2012)	23 000 €
<b>Vice-rectorat de Mayotte</b>	Mission élaboration d'un manuel scolaire (2011)	1 375,00 €
<b>CCI</b>	Aide à la formation des cadres UCCIA Comores (2011)	600,00 €
<b>Association des bibliothèques de Mamoudzou</b>	Mise en réseau Comores/Mayotte (2012)	37 465,00 €
<b>Association Lainga Culture OI</b>	Participation journée de la Femme à Moroni (2012)	6 000,00 €
<b>Association Les enfants de la lune</b>	Connaissance et prise en charge du XP (2012)	23 000,00 €
<b>Association TAMA</b>	Création d'un dispositif de rapprochement familial Mayotte/Comores (2012)	17 820,00 €
<b>EDM</b>	Transfert de matériel (2012)	24 900,00 €
<b>Association Ouzouri-wa-Mtroumché</b>	Participation à la journée de la Femme à Moroni (2012)	5 000,00 €
<b>TOTAL COMORES</b>		<b>272 706,00 €</b>
<b>MADAGASCAR</b>		
<b>Chambre de Commerce et d'industrie</b>	Assistance à la FCCIA (2011)	1 463,00 €
	Assistance technique CCI Majunga (2012)	1 390,00 €
<b>Lions Club Ylang de Mayotte</b>	Construction école d'Ankadivory (2011)	25 168,00 €
<b>OIDF</b>	Réhabilitation d'un bâtiment à usage de laboratoire informatique (2011)	27 799,00 €
<b>GRETA de Mayotte</b>	Formation en cuisine restauration (2011)	4 000,00 €

<b>CMA Mayotte</b>	Aide à la restructuration artisan malgache et renforcement des compétences des artisans d'art de Mayotte (2012)	12 000,00 €
<b>Milatsika Emergence</b>	Résidence Rencontres et développement artistique (2012)	5 000,00 €
<b>TOTAL MADAGASCAR</b>		<b>78 283,00 €</b>
<b>RESTE DE L'OCEAN INDIEN</b>		
<b>Musique à Mayotte</b>	Le Boudre de la Parole (2011)	5 500,00 €
<b>GEPOMAY</b>	Rencontres CJSOI pour l'échange et la formation en EEDD (2011)	13 053,00 €
<b>TSENGA</b>	Appui à la restructuration et au développement du secteur musical (2011)	35 584,00 €
<b>Langues, culture de l'Océan indien</b>	Nuit des Îles de l'Océan indien (2011) Salon de la mode et des créations (2011)	6 000,00 € 6 000,00 €
<b>COOPAC</b>	Accompagner le développement agricole des îles voisines (2012)	0,00 €
<b>Entreprendre au féminin</b>	Participation au forum UCCIOI la Réunion (2012)	6 000,00 €
<b>Association des bibliothèques de Mayotte</b>	Salon de la mode et des création (2012)	15 000,00 €
<b>CCI</b>	Participation des entreprsies mahoraise au forum UCCIOI La Réunion(2012)	6 000,00 €
<b>Lycée agricole de Coconi</b>	2changes en formation professionnelle (2012)	19 000,00 €
<b>TOTAL RESTE DE L'OCEAN INDIEN</b>		<b>224 856,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL FCR 2011/2012 EN AUTORISATION D'ENGAGEMENT (AE)</b>		<b>575 845,00 €</b>

## II - LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE À MAYOTTE

### A/ La coopération menée par les services de l'État

Des services de l'État interviennent dans différents secteurs :

#### 1) Aménagement et équipement

La direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) a la volonté de mettre en œuvre davantage de coopération régionale sur le plan des services, en matière d'infrastructures routières, d'assistance technique ainsi que sur le plan structurel et organisationnel. Elle souligne l'importance de la continuité et du suivi, dans la durée, des initiatives en matière de coopération régionale.

Cette direction reste ouverte pour dispenser une formation théorique de base pour les mécaniciens des parcs d'équipements comoriens, sur la maintenance des matériels et l'échange de savoir faire, et la mise en réseau à long terme.

#### 2) Alimentation, économie agricole, forêt et monde rural

La direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), créée le 1<sup>er</sup> janvier 2011, a abandonné ses missions environnementales au profit de la DEAL et s'est recentrée sur les missions régionales d'une DRAAF et les missions d'une direction départementale de cohésion sociale et de protection des populations (DDCSPP) et d'une direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) pour la partie Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF).

Cette direction assure un rôle de coordination et d'animation de projets avec ses partenaires, notamment :

- l'établissement public national d'enseignement (EPN) et de formation agricole de Mayotte à Coconi qui conduit des actions de coopération internationale dans le domaine de la formation et du développement constituant une des 5 missions confiées à l'enseignement agricole par le code rural et de la pêche ;
- les associations agricoles et environnementales, notamment celles cofinancées par l'État aux côtés du Conseil général ;
- les collectivités, lorsqu'elles cofinancent des actions, dans les domaines agricoles, de l'agroalimentaire et du développement rural, de même qu'en matière d'encadrement technique et de recherche-développement.

Par ailleurs, à la DAAF, le service de l'alimentation (SA), né de la fusion de la direction des services vétérinaires (DSV) et du service de la protection de végétaux (SPV), participe à un programme de coopération scientifique sur les maladies animales émergentes dans l'Océan indien animé par le CIRAD. Les partenaires à cet égard sont la Réunion, les Seychelles, les Comores, Madagascar et Maurice.

Certaines des actions visent à renforcer les moyens de dépistage et de lutte contre les maladies animales de façon à augmenter la productivité des élevages des pays concernés. La lutte contre les maladies dans les pays de la zone contribue aussi à protéger Mayotte des risques de contagion (influenza aviaire, pestes des ruminants, fièvre aphteuse notamment). Enfin, les maladies émergentes (fièvre de la vallée du Rift, maladies transmises par les tiques, etc.) sont surveillées dans un contexte régional.

Une collaboration existe également dans le domaine phytosanitaire.

## L'EPN d'enseignement et de formation agricole de Mayotte à Coconi

Durant l'année scolaire 2011/2012, des élèves de la classe de première baccalauréat professionnel option « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole » (CGEA) sont placés en stage professionnel hors territoire sur financement :

- de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt et du conseil interministériel de l'Outre-Mer pour la Métropole et la Réunion
- du FCR et de la DGER pour Madagascar et les Comores dans le cadre d'un projet de coopération régionale.

Dans ce cadre, 4 élèves ont réalisé leur première partie de stage au mois de juin 2012 à Madagascar (deux à Ambanja et deux à Diego Suarez). Deux autres élèves ont réalisé leur stage à Moroni. (Grande Comore).

Dans le même temps, une formation filière en petit élevage a été réalisée pour les agriculteurs membres de l'Union Matanjaka en juin 2012 et en octobre 2012 dans le secteur du maraîchage. Une formation « protection des cultures » a également été proposée à un groupe d'agriculteurs Comoriens.

Deux élèves malgaches, originaires de la région de Majunga seront accueillis, à la rentrée scolaire, au lycée agricole de Coconi pour y suivre trois années du cycle préparant au baccalauréat professionnel option CGEA. Le recrutement a été effectué en mai 2012. Ils sont hébergés durant leur scolarité par des familles d'accueil membre de l'association ATEMA de Mayotte.

Le service de la formation et du développement de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, opérationnel depuis août 2011, vient aujourd'hui en appui au lycée agricole dans sa mission de coopération.

Le lycée agricole de Mayotte a poursuivi ses actions de coopération en 2012/2013 selon les quatre axes définis par son projet pluriannuel.

- 1) Accueil pour les cycles complets de BAC Pro CGEA sur trois ans de deux élèves malgaches par promotion. Ainsi, les deux premiers élèves de la région de Majunga reçus en 2nd à la rentrée 2012 ont obtenu d'excellents résultats scolaires, s'intégrant parfaitement à leur environnement et entrent en 1ère à la rentrée 2013. Ils sont rejoints par deux nouveaux élèves, recrutés en région d'Ambanja.
- 2) Les échanges en formation continue se sont étoffés en 2013, renforçant les liens avec nos partenaires : Formation sur la gestion agro-écologique de l'eau auprès d'agriculteurs relais de Diego-Suarez et d'Ambanja ; Appui méthodologique auprès du centre de formation EASTAPRO d'Ambanja en partenariat avec le CEMEA de Mayotte.  
Auprès des professionnels des Comores : Formation sur la gestion des exploitations familiales et sur la multiplication des plans de pépinière.
- 3) Le projet du lycée consiste en l'envoi d'élèves de cycle CGEA en stage à l'étranger pour découvrir l'agriculture régionale. Sur cofinancement FCR et de la DGER du MAAF, 12 élèves de terminale sont partis quatre semaines en octobre 2013 dans des exploitations identifiées avec l'aide de nos partenaires sur place, en production animale, végétale ou diversification (8 à Madagascar et 4 aux Comores).
- 4) Le lycée fait partie intégrante du nouveau réseau mis en place en 2012 et prend une part importante à celui-ci compte tenu de son expérience en matière de coopération et de ses relations privilégiées avec les pays partenaires et notamment les Comores.

### **3) Éducation et formation professionnelle**

Le GRETA de Mayotte mène depuis mai 2008 un projet dit chantier/école – construction d'un internat sur l'île d'Anjouan aux Comores. Les réunions successives ont permis d'aboutir à un accord permettant la reprise des travaux. À ce jour, le programme est réactivé. Les travaux visant à mettre hors d'eau et eau d'air le bâtiment seront terminés en fin d'année 2013. Les matériaux de construction destinés au second œuvre ont été acheminés sur place.

Les partenaires principaux sur ce projet sont l'école nationale technique et professionnelle d'Anjouan (ENTP) et le vice-rectorat de Mayotte. L'ambassade de France aux Comores est intervenue en appui du FCR.

### **4) Culture**

Le service des affaires culturelles de Mayotte : à Mayotte, les missions relevant du ministère de la culture et de la communication sont assurées par le préfet qui s'appuie sur les moyens mis à sa disposition par le ministère de la culture et de la communication et notamment sur le service des affaires culturelles de Mayotte.

Ainsi, la direction des affaires culturelles de Mayotte, est chargée de conduire la politique culturelle de l'État, notamment dans les domaines :

- du soutien à la création et à la diffusion artistique dans toutes leurs composantes,
- du développement du livre et de la lecture,
- de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics,
- du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles,
- de la promotion de la langue française et des langues de France,
- de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture.

Elle contribue et participe, dans les matières relevant de sa compétence, à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques.

Elle assure la conduite des actions de l'État, développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin, son appui technique.

Elle intervient par ailleurs pour donner son expertise pour les dossiers du FCR qui lui sont soumis.

### **5) Jeunesse et sports**

La direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte (DJSCS) participe à la commission de la jeunesse et des sports de l'Océan Indien (CJSOI) qui regroupe les Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Mayotte, la Réunion et les Seychelles. Cette commission se réunit à l'initiative des États qui y siègent, organise chaque année des formations de cadres et des rencontres de jeunes et organise tous les deux ans dans les îles les « jeux de la CJSOI ».

Par ailleurs, la DJSCS est impliquée dans les « jeux des îles de l'Océan Indien », organisés tous les quatre ans par le comité international des jeux composés des représentants des États et des comités olympiques et sportifs des pays membres (Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte et La Réunion, les Seychelles et les Maldives).

### **6) Santé publique**

La loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, crée, dans son article 118, les agences régionales de santé (ARS). Pilier de la réforme du système de santé, elles ont été créées afin d'assurer un pilotage unifié de la santé en région dans le

but de mieux répondre aux besoins et d'accroître l'efficacité du système.

L'agence de santé Océan Indien (ARSOI) Réunion et Mayotte résulte depuis avril 2010 de la fusion des entités suivantes : direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) de La Réunion, direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) de Mayotte, agence régionale de l'hospitalisation (ARH) Réunion-Mayotte, groupement régional de santé publique de La Réunion, mission régionale de Santé, caisse générale de la sécurité sociale de La Réunion, direction régionale du service médical, régime social des indépendants de La Réunion.

La délégation de Mayotte au sein de l'ARSOI, est la structure qui gère l'offre de soin et l'offre médico-sociale. Elle collabore avec le centre hospitalier de Mayotte (CHM) pour mener des projets de coopération régionale dans le domaine sanitaire.

Les axes de coopération mis en place par le CHM sont résumés comme suit :

#### **Actions inscrites au FCR :**

Elles visent à assurer le partage et le transfert de compétences envers les professionnels médicaux et paramédicaux des îles voisines. Il s'agit de garantir un meilleur équilibre de l'offre de soin entre les îles de l'Union des Comores et Mayotte en favorisant une prise en charge de proximité.

En **2011** : dans la continuité et la pérennité des actions entreprises par le CHM, celui-ci a obtenu une enveloppe **FCR** de 94 000€ lui permettant de renforcer l'action entreprise pour assurer :

- La prise en charge des brûlés : pérennisation du SAS sanitaire El Maarouf, missions avec Caritas (formation des professionnels à la prise en charge des pansements, aux règles d'hygiène) et réunions sur le projet de création d'un bloc interventionnel pour la prise en charge des brûlés sans "EVASAN", sur Mayotte
- Un complément à la politique de formation initiée en 2009 et 2010 par des missions de vérification des acquis des formations réalisées sur Mayotte et pérennisation des actions auprès des sites comoriens
- Des missions d'intervention chirurgicale ophtalmologique
- Des missions d'intervention chirurgicale d'ORL

#### **Actions hors du champ FCR :**

L'ARSOI mène sur ses fonds propres un programme de « **lutte anti vectorielle** ». Il s'agit du domaine de la lutte contre les vecteurs, et en particulier contre l'anophèle, moustique vecteur du paludisme. Le service de lutte anti vectorielle assure les actions de coopération avec les Comores, notamment par le renforcement des capacités du laboratoire d'entomologie du PNLP des Comores dans :

- l'étude des vecteurs
- le développement des échanges de pratiques
- la coordination des différents intervenants

Les autres actions hors FCR concernent un **programme de veille et d'alerte sanitaire** (réseau d'échange épidémiologique).

Le partenariat côté comorien est assuré par le ministère de la santé de l'Union (partenaire institutionnel) et le programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) situé à Moroni.

### **7) Secteur sécurité civile**

Le service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture de Mayotte (SIDPC) et le service incendie et secours de Mayotte (SIS)

Dans le cadre des travaux du projet d'Accords France Comores, une coopération portant sur le développement de la sécurité civile aux Comores a été mise en place. Cette collaboration est menée



par le SIDPC et le SIS qui mènent conjointement depuis 2010 des actions de coopération civile avec les Comores. Il s'agit d'apporter un appui aux activités du centre national des opérations de secours et de la protection civile de l'Union des Comores (COSEP) et d'organiser un exercice commun de sécurité civile. Cette coopération porte sur les quatre domaines suivants :

1. Mise en place d'un réseau d'alerte entre les 4 îles
2. Organiser un exercice de sécurité civile commun aux deux territoires
3. Apporter une expertise dans la modernisation de l'organisation de la sécurité civile Comorienne
4. Équiper des véhicules de secours et former le personnel concerné.

## **B/ La coopération régionale menée par les établissements publics.**

L'agence française de développement (AFD) est une institution financière spécialisée, contribuant au financement du développement, dans le cadre du dispositif français de coopération, dans plus de soixante pays et dans l'ensemble des collectivités d'Outre-mer. L'AFD est placée sous la tutelle conjointe du ministère de l'économie et des Finances, du ministère des Affaires étrangères, et du ministère des outre-mer.

En tant qu'opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement, l'AFD intervient sur les cinq continents pour la réduction de la pauvreté, le financement de la croissance économique et la protection des biens publics mondiaux. Le mandat de l'AFD a été élargi en janvier 2009 à la gestion du dispositif de financement des initiatives des ONG.

Dans la région Océan indien, l'AFD dispose de plusieurs agences situées à Antananarivo, Nairobi, Maputo, Johannesburg, Moroni, Port-Louis (compétente pour les Seychelles), Mamoudzou et Saint-Denis de la Réunion.

L'AFD s'attache à soutenir l'intégration de l'Outre-mer dans de vastes ensembles régionaux, notamment par l'ouverture de ces territoires à leur environnement direct. Ainsi au-delà des projets nationaux qu'elle peut financer, l'AFD a vocation à participer au montage et au **financement de projets de développement ayant une portée régionale**. La stratégie de coopération régionale définie par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 14 février 2002 détermine l'action de l'AFD en matière de coopération régionale dans l'Océan Indien.

L'agence met en œuvre les moyens nécessaires pour **favoriser l'insertion économique de Mayotte** dans sa région.

À travers son réseau d'agences dans les États étrangers et dans les DOM, ainsi que via sa filiale PROPARCO dédiée au financement du secteur privé, l'AFD dispose d'une large palette d'outils financiers adaptés à l'accompagnement des investissements privés tant en prêts qu'en participation au capital des entreprises ou en garantie.

Le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) met au service de ses interlocuteurs et partenaires les compétences techniques en matière de recherches.

Dans le domaine de la coopération régionale, une convention de recherche avait été entre l'État, le conseil général et le CIRAD, concernant les recherches sur l'épidémiologie animale dans la zone.

### Le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Le centre de formation des collectivités territoriales françaises intervient sur des projets de coopération lorsqu'il est sollicité par une collectivité ou l'État. Ainsi les actions du CNFPT se font par des financements externes et notamment par le FCR.

Dans ce cadre, le second volet du projet « formation des bibliothécaires aux Comores » (professionnalisation de trois experts dans chacune des îles des Comores pour la formation et la mise en place de la suite des formations) a bénéficié d'un financement FCR.

Rappelons que le premier volet (formation et échanges professionnels) fut cofinancé également par le FCR 2009. Les partenaires principaux sur ce projet sont le service des affaires culturelles et les bibliothèques des Alliances franco-comoriennes.

### Le centre de documentation pédagogique (CDP)

Le comité de gestion du FCR 2009 a cofinancé des projets du CDP, visant à créer des centres de ressources méthodologiques pour l'amélioration de la qualité éducative à Madagascar, basés au niveau de chaque chef-lieu de commune dans une école-pilote. Ils serviront de centres documentaires et de lieux d'animation pédagogique de proximité, répondant ainsi à l'isolement des « écoles de brousse ». Une médiathèque à l'ESIGE-Majunga/Madagascar, bénéficiant d'un cofinancement FCR a été inaugurée en 2010.

Chaque année, le CDP organise un concours littéraire FRANCOJEUNE auquel participent des élèves de Mayotte, Union des Comores, Régions de Tuléar, Majunga, Nosy Bé et Diego Suarez. Les finalités de ce concours qui concernent les élèves de l'école élémentaire jusqu'au lycée se déroulent chaque année dans une ville différente : en 2011, elles ont eu lieu à Nosy Bé.

En 2011, le centre de documentation pédagogique de Mayotte deviendra un plateau de formation pour l'implantation de tableaux numériques et la production de logiciel pédagogique destiné à l'enseignement numérique (TNI). Cette opération se fera sous l'égide de la délégation interministérielle pour l'éducation en Afrique et du Vice-Rectorat de Mayotte, en partenariat avec l'association REPTA (Réseau éducation pour tous en Afrique).

## **C/ La coopération régionale menée par les chambres consulaires**

### La chambre de commerce et d'industrie de Mayotte (CCIM)

La CCIM a depuis plusieurs années trouvé l'appui du fonds de coopération régionale pour des actions en direction des CCI des îles voisines, membres de l'union des chambres de commerce et d'industrie de l'Océan indien (UCCIOI) dont la CCI Mayotte est membre permanent.

En 2012, trois dossiers présentés par la CCIM ont bénéficié d'un financement du FCR.

Deux de ces projets se sont déroulés à Madagascar et à Anjouan, le troisième dans le cadre du Forum économique des îles de l'océan Indien qui s'est tenu à La Réunion. En 2013, l'accompagnement d'entreprises mahoraises à la foire internationale de Madagascar a été soutenu par le FCR.

#### *1- Renforcement de capacités à la CCI Majunga – Madagascar*

Ce dossier a reçu un avis favorable du FCR pour un montant de 1300 € (FCR 2011) soit 48 % du coût de l'opération. L'action s'est déroulée du 24 au 29 septembre 2012 et les thèmes traités étaient les suivants :

- Gestion-comptabilité des entreprises
- Plan de financement – plan de trésorerie
- Accompagnement des entreprises
- Techniques du commerce international (incoterms, moyens de paiement, responsabilité, etc.)

- Exportations vers Mayotte (procédures, interdictions)
- Importations réglementées – Normalisation européenne. Code de la consommation
- Fonctionnement de notre CCI- Entretiens individualisés

## 2- Aide à la formation des cadres de l'UCCIA Comores

L'intervention a eu lieu du 10 au 12 septembre 2012 à la CCI Anjouan à Mutsamudu.

La demande de l'UCCIA Comores portait sur des sujets très ciblés issus du support pédagogique « 5 jours pour entreprendre » et qui concernait :

- Gestion-comptabilité des entreprises
- Plan de financement – plan de trésorerie – business plan
- Formation au montage de dossiers de financement des investissements.

Le FCR 2011 a financé 49 % de l'action.

## 3- Participation d'entreprises mahoraises au 8<sup>ème</sup> Forum économique des îles de l'océan Indien

Porté par la CCI Mayotte, l'accompagnement financier des petites et moyennes entreprises de Mayotte participant au 8<sup>ème</sup> forum économique des Îles de l'Océan Indien a pu se réaliser grâce au soutien obtenu auprès du fonds de coopération régionale qui pour cet événement a accompli un acte structurant au service du développement économique de Mayotte.

Seules les entreprises ou groupement d'entreprises dont l'activité faisait l'objet d'ateliers lors du forum ont pu bénéficier de cet accompagnement, les secteurs d'activité éligibles étant :

- Le tourisme
- Collecte/traitement des déchets
- Formation
- TIC – GEMTIC
- Agroalimentaire

8000 € ont été alloués pour cette opération soit 3245 % de son coût global.

## La chambre d'agriculture de pêche et d'aquaculture de Mayotte (CAPAM)

La CAPAM collabore à des projets :

- aux Comores en partenariat avec la FNAC (fédération nationale des agriculteurs comoriens), en lui apportant un appui institutionnel, administratif, logistique et technique
- à Madagascar (région de Morondave) : les techniciens de la CAPAM collaborent avec les techniciens malgaches dans une formation sur les pratiques agricoles.

Plusieurs réflexions existent quant à la mise en œuvre de futurs projets de coopération régionale.

En effet, la CAPAM souhaite travailler sur les priorités telles que les formations qui seront dispensées, la mise en place institutionnelle et la production agricole.

Ainsi, les perspectives pour les actions de la CAPAM aux Comores pourront être orientées vers :

- l'appui technique
- la structuration des agriculteurs.

Pour Madagascar, les actions seront orientées vers davantage de formations, de diplômes dans le domaine agricole, d'échanges de savoir-faire.

## La chambre de métiers et de l'artisanat (CAM)

Elle assure principalement des projets de formations des artisans. A l'heure actuelle, la chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte est en cours de finalisation d'un partenariat avec la chambre d'artisanat d'Antananarivo /Madagascar et a été soutenu par le FCR dans le cadre du 1<sup>er</sup> Forum des métiers et de l'artisanat de l'océan Indien.

## **D/ La coopération régionale menée par d'autres organismes**

### La coopérative des agriculteurs du centre (COOPAC)

La COOPAC a été créée en fin 2009 par sept producteurs agricoles de Mayotte afin de pallier le manque d'outils de commercialisation des fruits et légumes produits localement.

La COOPAC a donc pour principal objectif de faciliter la commercialisation des produits de ses membres en assurant la livraison et la vente des produits mis en commun. L'un des moyens mis en œuvre par la COOPAC pour améliorer la mise en marché de ses produits est l'ouverture de deux points de vente, à Combani et à Kawéni. Afin de diversifier l'offre en produits agricoles dans ces points de vente, la COOPAC a envisagé l'importation des fruits et légumes qui ne sont pas ou peu produits à Mayotte, comme les pommes de terre, les carottes, haricots verts, litchis,... La coopérative a donc monté un projet de coopération régionale, en collaboration avec le Syndicat National des Agriculteurs Comoriens (SNAC). Le financement a été accordé en octobre 2010 par la préfecture.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

1. Proposer à la clientèle mahoraise une plus grande diversité de produits dans les points de vente COOPAC
2. Offrir un débouché durable à la production agricole des membres du SNAC
3. Positionner la COOPAC sur le marché des importations afin de limiter la concurrence
4. Développer une relation commerciale pérenne entre la COOPAC et les coopératives des Comores.

Il faut souligner qu'une grande complémentarité est recherchée entre les importations et les productions locales afin de ne pas faire de concurrence aux producteurs mahorais. Les opérations porteront donc principalement sur des fruits et légumes qui ne sont pas produits à Mayotte pour des raisons agro climatiques (pomme de terre, litchis, choux) ou en raison du coût élevé de la main d'œuvre local (oignon, haricots verts). Les opérations débuteront au mois de février et s'étaleront sur toute l'année, à raison de deux (2) par mois. Au total, 20 tonnes de produits agricoles devraient être importées cette année. Cette action est toujours en cours jusqu'au second trimestre 2014.

### L'AGEPAC

Le FCR 2009 et le FCR 2010 ont accordé respectivement un cofinancement de 12 500.00 € et de 10 000.00 € pour deux actions de formation de l'AGEPAC destinées aux handicapés de Domoni, (Association comorienne de malades et handicapés) ayant pour objectif de développer les compétences dans plusieurs domaines :

- artisanat en matériaux locaux
- couture et broderie

Cette action avait été initiée par l'AGEPAC dès 2005. Les stagiaires ont pu progressivement accéder à l'autonomie en participant eux-mêmes à la production au sein d'une coopérative artisanale.

L'action de l'AGEPAC prévue pour 2010/2011, a eu pour but notamment d'accompagner ce qui a

déjà été fait, de renforcer les acquis, de recruter à pleins temps un authentique maître tailleur, d'offrir également aux stagiaires un apprentissage adapté en gestion et commercialisation des produits fabriqués, enfin d'ouvrir une petite boutique au sein même du siège de l'association. Il reste, avant la fin de l'action prévue mi-2011, à consolider les circuits de vente actuels encore trop fragiles, et à initier d'autres débouchés, notamment sur les îles voisines. Le siège de l'ACHM de Domoni a été inauguré le 4 mars 2010. Les locaux, vétustes et insalubres de l'association ont été préalablement complètement réhabilités grâce au soutien de la Coopération Française et le FSD et pour une plus petite part de l'AGEPAC elle-même.

### La croix rouge française (CRF)

Dans le cadre du FCR 2010, la délégation de la CRF de Mayotte a obtenu un cofinancement pour son projet « amélioration des conditions sanitaires dans les écoles primaires aux Comores », à hauteur de 70 022.00 €.

Ce projet, soldé en 2011, poursuit les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à travers l'amélioration de l'état sanitaire de la population des Comores.

Il vise notamment à accompagner la professionnalisation du Croissant rouge comorien (CRco) dans le domaine de l'éducation à l'hygiène et des méthodologies d'ingénierie sociale pour le changement de comportement.

Par ailleurs, la délégation territoriale de Mayotte est membre de la PIROI (plate-forme d'intervention régionale de l'Océan indien), programme à vocation régionale de la croix-rouge française pour la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien dans le domaine de la préparation et de la réponse aux catastrophes.

La PIROI couvre les délégations départementales de la croix-rouge française à La Réunion et à Mayotte ainsi que les sociétés nationales de l'Océan indien (SNOI) : le croissant-rouge comorien, la croix-rouge malgache, la croix-rouge de Maurice, la croix-rouge du Mozambique, la croix-rouge des Seychelles et la croix-rouge de Tanzanie.

L'objectif spécifique de la PIROI consiste à renforcer les capacités institutionnelles, logistiques et humaines de préparation et de réponse aux catastrophes des SNOI. Pour ce faire, la PIROI s'appuie sur 4 domaines d'expertise que sont la logistique opérationnelle, l'approvisionnement en eau de masse et l'assainissement, les soins de santé de base et les télécommunications.

### Les naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte

Cette association poursuit sa coopération avec ses partenaires comoriens (associations, CNDRS) :

- Depuis 2009 six voyages éco touristiques, rassemblant plus d'une soixantaine de participants, en Grande Comore, Mohéli, Anjouan ont été organisés
- Sur le plan scientifique, une exposition sur les makis de Mayotte et d'Anjouan, réalisée par l'association, circulera également dans les îles Comores.

Le FCR a cofinancé en 2009 un projet porté par cette association, en partenariat avec le service des affaires culturelles de la préfecture de Mayotte et le centre national de recherche scientifique (CNDRS) des Comores. Ce projet concernant « la coopération scientifique et la vulgarisation des connaissances dans l'archipel des Comores, » a fait l'objet d'une publication d'un ouvrage intitulé « Études sur l'archipel des Comores publié et diffusé en novembre 2012 ,, .

L'association des naturalistes, environnement et patrimoine assure d'autres projets de coopération régionale dans l'Union des Comores. Ses partenaires sont :

À Anjouan

- l'alliance franco comorienne de Mutsamudu
- l'antenne du CNDRS d'Anjouan
- l'ONG action Comores

À la Grande Comore

- le CNDRS de Moroni
- l'université des Comores
- l'alliance franco comorienne

À Mohéli

- l'alliance franco comorienne
- l'association maison de l'écotourisme de Mohéli

### Musique à Mayotte

L'association musique à Mayotte a sollicité deux fois le FCR :

1. Pour une action culturelle, un événement musical entre Moroni (30ans de l'école française Henri Matisse) et Mayotte (10 ans de Musique à Mayotte) avec la participation de l'artiste grand comorien « Maalesh ». Cette action a bénéficié d'un financement FCR de 2000 € et d'un partenariat financier de la DAC ainsi que de l'alliance française de Moroni. Les événements musicaux de cette nature, à la fois très modestes et humains permettent de communiquer de manière paisible et constructive entre les îles et avec la jeunesse.
2. Pour la réalisation d'un ouvrage sous forme de coffret comprenant 1CD / DVD et un livret de 92 pages, en français et anglais, sous le label TAKAMBA du PRMA de la Réunion, fruit d'une étude d'ethnomusicologie sur Mayotte, qui a été finalisée et livrée à l'occasion des journées Européennes du patrimoine en septembre 2010 avec un financement FCR. Lors de la sortie officielle, des conférences et une exposition organologique se sont tenues à Dzaoudzi.

Pour 2010, Musique à Mayotte a sollicité le FCR pour le projet « origines, résidence, création et diffusion qui conduit l'artiste Ahamada SMIS à travers les quatre îles de l'archipel des Comores jusqu'au samedi 19 février 2011 à Moroni.

### La Compagnie Jeff Ridjali

Installée depuis 2003, la compagnie met en œuvre un projet en faveur du développement chorégraphique dans l'île.

Ce projet s'articule autour de quatre axes : Recherches et création, formation, sensibilisation des publics, coopération à l'échelle de la Zone océan indien.

La Compagnie oriente son travail autour de la recherche sur le patrimoine chorégraphique et musical local, et de l'élaboration d'un langage chorégraphique qui l'intègre et le prolonge dans des formes contemporaines. Elle contribue, avec les rencontres régionales de la danse contemporaine – Maoré Danse qu'elle a créée, à la structuration de la danse de la Zone océan indien.

La Compagnie Jeff Ridjali a bénéficié depuis 2007 du soutien du ministère de la culture et est conventionné par la direction régionale des affaires culturelles de Mayotte et le Conseil général, et bénéficie du fond FCR notamment pour le projet intitulé « création, accueil et diffusion régionale de la danse contemporaine. Ce projet s'inscrit dans le travail de création du chorégraphe Jeff Mohamed Ridjali, autour du « patrimoine » danse et musique de l'océan Indien. Cette recherche passe par la connaissance des autres îles de la région. Ainsi les Comores, Madagascar et le Mozambique constituent les lieux de rencontre et de réflexion.

### **III. LES AMBASSADES ET LES PRINCIPAUX RENDEZ-VOUS DANS LA ZONE**

#### **→ Le rôle des ambassades dans la coopération régionale de la zone Océan indien**

Sont en priorité concernées les ambassades de France aux Comores, Madagascar, Maurice, Mozambique et Seychelles.

#### **• Les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) :**

Pour ce qui concerne la promotion de la culture, de la langue, des relations avec les acteurs de la coopération non gouvernementale, les SCAC des différentes ambassades sont désormais les interlocuteurs uniques intégrant les centres et instituts culturels. Ils sont également les acteurs du développement institutionnel (appuis aux gouvernements, etc.).

#### **• Les principaux leviers d'actions des ambassades :**

Le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) qui contribue au développement des pays inscrits dans la zone de solidarité prioritaire (ZSP), sous forme de dons, ou d'appui à des projets et programmes d'investissements matériels et immatériels, dans les domaines institutionnel, social, culturel et de recherche.

Les contrats de désendettement et de développement (C2D), instruments bilatéraux français d'annulation de la dette, avec le financement de programmes prioritaires de lutte contre la pauvreté.

Les programmes de bourses qui favorisent la mobilité croisée entre la France et l'étranger afin de poursuivre recherches, études, stages et projets professionnels.

Les partenariats universitaires et l'enseignement supérieur.

Les aides aux professionnels de l'audiovisuel.

Le soutien à l'État de droit, à la réforme de l'État, à la gouvernance institutionnelle et financière et à la définition des politiques publiques.

Le soutien à la coopération décentralisée et non gouvernementale.

L'appui à la francophonie et à l'enseignement du français, la coopération culturelle et scientifique.  
La recherche.

Pour les collectivités locales engagées dans des actions de coopération décentralisée, les ambassades sont incontournables : les pays où elles agissent sont parfois complexes, et nécessitent des repères. L'ambassade peut ainsi jouer le rôle de base d'informations sur les projets menés par les autres acteurs, qu'ils soient nationaux ou locaux.

Au travers du fonds social de développement qu'elles gèrent, les ambassades possèdent un outil d'intervention souple au profit des sociétés civiles et peuvent éventuellement de cette manière, participer à des partenariats avec des actions de coopération décentralisée ou encore de coopération régionale (fonds de coopération régionale Mayotte, la Réunion).

Cette coopération régionale englobe également toutes les actions menées sous l'égide de la COI.

## →Le rôle de l'ambassadeur délégué à la coopération régionale pour la zone Océan indien :

Selon l'article 15 du décret n° 2002-1504 du 24 décembre 2002, pris pour l'application de la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001, l'ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone de l'Océan Indien préside la conférence de coopération régionale (CCR), composée des membres des comités de gestion des fonds de coopération régionale de Mayotte et de la Réunion.

À souligner les principales actions suivantes :

- A organisé et présidé une CRR en mai 2008 à Mayotte dont le thème était « le rôle et l'action de l'Union européenne dans l'Océan indien ».
- Facilite la coordination des actions de l'État et des collectivités territoriales menées au titre de la coopération régionale dans la zone de l'Océan indien.
- Contribue à la diffusion de l'information relative aux actions menées dans la zone.
- Établit à l'attention des ministres, des préfets, des présidents des conseils généraux concernés, un rapport annuel sur le bilan et l'évaluation des actions de coopération régionale intéressant Mayotte et la Réunion et fait toutes propositions tendant à développer celles-ci (art. R. 4433-36).

## →Les principaux rendez-vous dans la zone Océan indien

### •La conférence de coopération régionale

Sous la conduite de Monsieur Philippe LEYSSENE, ambassadeur délégué pour la zone de l'Océan indien, la conférence de coopération régionale est prévue alternativement à La Réunion ou à Mayotte.

Dans le cadre de la conférence qui s'est tenue les 9 et 10 décembre 2009 à la Réunion, Monsieur l'ambassadeur LEYSSENE a proposé 23 orientations opérationnelles autour de trois grandes thématiques :

1. Renforcement de l'approche régionale en amont afin de consolider les actions de coopération dans la zone.
2. Consolider la vocation de la conférence de coopération régionale.
3. Points d'applications particuliers de la coopération régionale.

Succédant à M, LEYSSNE, Madame Claudine LEDOUX est, l'ambassadrice déléguée pour la zone océan Indien depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Elle a présidé la conférence de coopération régionale qui s'est déroulée à La Réunion les 16 et 17 octobre 2013,.

La prochaine conférence de coopération régionale sera organisée à Mayotte.

### •La conférence régionale des ambassadeurs

La conférence régionale annuelle des ambassadeurs de la zone océan indien s'est tenue en février 2011 à Maputo (Mozambique). À titre exceptionnel, cette conférence était ouverte aux représentants de l'État à Mayotte, à La Réunion et dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) et à divers acteurs économiques régionaux.

Les échanges ont permis de déboucher sur des recommandations concrètes, en matière de lutte contre la piraterie, de l'intégration économique régionale, ou encore de l'insertion des collectivités françaises de Mayotte et de la Réunion dans leur environnement immédiat.



## **Quelques orientations à l'issue des échanges :**

- Nécessité d'un travail accru avec le système bancaire en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux liés à l'activité de piraterie.
- Possibilité d'engager rapidement une réflexion, en vue de la mise en place de protocoles de coopération préfectorales / ambassades en matière de sécurité civile et de gestion des crises, dans l'environnement régional.
- Rééquilibrage des moyens alloués à la coopération en faveur des Comores, au regard des sommes investies dans la lutte contre l'immigration irrégulière.
- Développement, dans le cadre de la coopération militaire, des expérimentations de type "service militaire adapté", dans plusieurs pays de la zone (Comores / Madagascar, notamment).
- Création de synergies accrues entre les parcs marins naissants dans l'environnement régional et mise en place de programmes scientifiques communs et de formations aux ressorts de l'action diplomatique au bénéfice des cadres mahorais et réunionnais, afin d'accroître l'efficacité des initiatives mises en oeuvre en matière de coopération décentralisée.
- Nécessité de poursuivre dans la voie d'adaptations aux RUP des accords bilatéraux régionaux de l'UE, et de renforcer leur rôle de "poste avancée" pour l'Europe dans l'environnement régional.
- La conférence a permis par ailleurs d'envisager la mise en oeuvre d'une stratégie plus coordonnée entre Mayotte et la Réunion pour la défense des intérêts économiques français dans la zone, et notamment la pénétration des marchés malgaches ou comoriens. Une démarche devrait être engagée à cet égard prochainement en vue d'ouvrir l'action de la "Maison de La Réunion" de Madagascar à la promotion des intérêts des entreprises mahoraises.

### **•La coopération croisée Mayotte / Réunion**

Une vision partagée de la coopération et de l'insertion régionale des territoires français dans l'océan Indien permettra de gagner en cohérence et en visibilité des actions de coopération.

Une plus grande complémentarité avec les actions conduites depuis la Réunion sera donc recherchée. La participation croisée des chargés de mission « coopération régionale » de Mayotte et de la Réunion aux COPIL FCR tenus chaque année au sein de chaque territoire, va dans ce sens.

De plus, le déploiement des fonds européens à l'horizon 2014 et la nécessaire réflexion commune qui devra être menée dans le cadre du volet transfrontalier du Fonds européen de développement régional (FEDER)/Coopération territoriale européenne (CTE), devrait y contribuer.

## **IV. LA COOPERATION REGIONALE DECENTRALISEE**

### **Présentation**

Les actions internationales des collectivités territoriales françaises et leur coopération décentralisée se sont progressivement imposées sur la scène internationale et constituent désormais l'une des valeurs sûres de l'action extérieure de la France.

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, autorise sous certaines conditions « les collectivités territoriales et leurs groupements » à conclure des conventions de coopération décentralisée avec des entités sous étatiques étrangères. Elle désigne donc comme autorités compétentes :

- Les communes
- Les départements
- Les régions
- Les collectivités territoriales et départements d’Outre-mer
- Les établissements publics de coopération intercommunale.

Cette loi fut complétée par la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l’action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, dite loi « Thiollière », qui vient donner un cadre juridique sécurisé à la coopération décentralisée et reconnaît la compétence à part entière des collectivités territoriales concernant l’aide publique au développement.

La loi Thiollière produit un changement majeur dans le cadre de la coopération décentralisée en :

- faisant de la coopération décentralisée et de l’aide au développement une compétence d’attribution ;
- autorisant les collectivités territoriales à conduire des actions de coopération et d’aide publique au développement dans le cadre de conventions avec des autorités locales étrangères ;
- faisant de la convention-cadre de coopération décentralisée une obligation légale ;
- donnant aux collectivités un cadre pour l’intervention humanitaire d’urgence en cas de catastrophe.

## **Le Conseil général de Mayotte**

En tant que collectivité territoriale et échelon des solidarités sociales et territoriales intermédiaire de l’administration française, il a des atouts et spécificités dans le domaine de la coopération.

Le conseil général dispose de compétences particulières qui lui donnent les moyens d’apporter une expertise de qualité et des expériences pilotes dans les domaines de l’action sociale et de l’aménagement durable du territoire.

La mission du Conseil général de Mayotte consiste donc à donner des avis techniques, en tenant compte des priorités de l’État, notamment vis-à-vis des projets du FCR. Pour l’année 2010, un projet intitulé « connaissance, conservation et valorisation des archives dans l’archipel des Comores », dont le porteur de projet est la direction des archives départementales bénéficie d’un cofinancement du FCR du Conseil général.

Le conseil général de Mayotte signe par ailleurs des conventions de coopération régionale avec d’autres collectivités étrangères.

A ce jour, deux conventions de coopération décentralisée ont été signées avec deux régions de Madagascar : la région de Boeny ainsi que la région de Diana, respectivement le 24 juillet 2006 et le 07 novembre 2008.

La priorité est portée sur des projets relatifs aux besoins des populations des partenaires concernés :

En 2009, un projet réalisé et mené par le Conseil général dans la région de Diana, avec comme partenaire principal le CNFPT.

Projet de formations des agents des communes (élus et cadres de la région) et des agents des services techniques déconcentrés, ayant bénéficié d’un total de 26 000.00 € de cofinancement du Conseil général, bailleur principal de ce projet.

Par ailleurs, le Conseil général envisage de passer conventions avec d'autres pays ou régions de la zone Océan indien.

## **La Direction des archives départementales de Mayotte**

La direction des archives départementales de Mayotte a lancé en 2010 un projet de coopération régionale avec les Comores intitulé : « Connaissance et valorisation des archives dans l'archipel des Comores », projet au service du patrimoine et de la recherche qui vise à établir des liens durables entre les archivistes comoriens et mahorais. Une longue histoire commune a en effet produit des fonds complémentaires, aujourd'hui conservés de manière séparée sans réelle connaissance réciproque.

Ce programme, soutenu à 50% par la préfecture de Mayotte au titre du fonds de coopération régionale, a consisté à établir les bases d'une collaboration permanente entre les Archives départementales de Mayotte et le Centre national de documentation et de recherche Scientifique (CNDRS), structure en charge des archives aux Comores.

Des programmes de formation ont ainsi été mis en place à destination des archivistes comoriens (à Anjouan, en Grande Comores et à Mayotte), en privilégiant l'immersion et le travail en commun sur le terrain. Des actions de classement ont été menées sur les fonds d'Anjouan et de Moroni, afin de permettre la rédaction d'instruments de recherche précis, qui pourront ensuite être communiqués largement au public. Des agents ont été également formés à la numérisation, outil indispensable pour la diffusion et la valorisation des sources ; pour cela, des scanners professionnels ont été acquis et installés dans les structures.

Cette année d'échange s'est terminée sur une semaine de formation à MAYOTTE, au cours de laquelle six stagiaires comoriens ont pu approfondir la formation reçue dans leurs services et faire la connaissance de leurs homologues mahorais.

Cette année de collaboration a d'ores et déjà permis d'échanger des ressources dont bénéficieront les chercheurs à Mayotte et aux Comores ; elle s'est prolongée par une exposition itinérante en 2011.

## **Les actions de coopération régionale décentralisée**

Pour l'année 2010, la commission permanente présidée par le président du conseil général, le 31 janvier 2011, a approuvé l'attribution d'un montant total de 200 000 € répartis entre les différentes associations et organismes ayant présenté des projets de coopération dans les pays de la région, conformément au tableau suivant :

**BILAN DES ACTIONS 2012 DANS LE CADRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE**

Organismes /associations porteurs des projets	Objectifs	Montants accordés par la Commission
<b>DESTINATION: DIANA</b>		
Tonic Club Omnisport Mamoudzou	Echange sportif	6 000
Espoir Corporatif du CG	Participation à un tournoi de football	6 000
TCO de Mamoudzou Basketball	Tournoi de Basketball	6 000
Ass. Sportive et Culturelle M'tzamboro Trois	Jumelage avec des écoles de Saivaza	5 000
Zanatany Labattoir	Echange culturel	5 000
Chiratidjaz de Moinatrindri	Echange culturel	6 500
Région Diana	Comité Technique et Comité de pilotage	6 000
Walézi Wéma de Mamoudzou	Echange culturel	4 000
ZAZA tsara de Sandravangué Pamandzi	Echange culturel	9 000
Hapandzo Pétanque Club	Echange Sportif	5 000
Fédération des associations Moinatrindiennes	Echange socioculturel	6 000
Madarassati lihairia Chiconi	Culture, tradition et environnement "déebah"	5 000
Nia Moja de Barakani Mdzou	Festival Diego Suarez faire connaître la culture Mahoraise et découvrir la culture de la zone	6 000
Conseil général - Région Diana	Environnement et développement durable	25 000
Festival Dounia 2012	20ème édition 2012	70 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>170 500</b>

DESTINATION: BOENY		
AS Jumelle Mzouazia	Promotion et developpement du football féminin, Toumoi interrégional	9 000
AS Bandraboua	Echange Sportif	6 000
Amical des anciens Footballeurs de Kawéni	Echange Sportif	6 000
Ass. Sportive de Kahani	Echange Sportif	6 000
Les Enfants de Mayotte Bandraboua	Participation à un Tournoi interclubs	5 000
SHIME	Prospection et recherche de partenaire linguistique	2 500
Nouroul Watoine de Mamoudzou	Echange socioculturel	5 000
Olympique de Tsoundzou	Accompagnement des jeunes en difficultés	6 000
Pétanque Club de Pamandzi	Rencontre et échange avec l'amicale pétanque de Majunga	4 000
Labattoir Sport et Culture	Voyage d'échange éducatif et socialisation	5 000
Chicao Mazahada de Boueni	Coopération inter association " semaine du nettoyage"	5 000
ASS MakeI-kon	Ecucation, Culture, et environnement	5 000
Kanadzina de Passamainty	Echange culturel	4 000
Ouvoimoja wa Mtsahara	Sortie pédagogique	5 000
OMJS Pamandzi	Découverte et échange culturelle	2 500
Région Boény	Comité Technique et Comité de pilotage	6 000
Association Chababi Majicavo Lamir	La découverte du football	4 000
Association des vétérans de Kawéni	Participation à un tournoi de football	5000
Association AMICALE MSAFARA de Koungou	Organisation d'échange environnementaux sportive et culturelle	10 000
RIYELEWA Passamainti	Favoriser les connaissances et échanges culturels	20 000
Ass Mroni Mami de Chirongui	Echange culturel et d'expérience "journée mondiale de la population"	8000
Association pour l'avenir de l'école de Chiconi	Sortie pédagogique	10 000
Groupement des artisans de taxis de petite-terre	Etude, échange et coopération avec les taximans de Madagascar	5 000
Association Koungou Footbal	Participation aux manifestations à caractère culturel, sportif et éducatif à Majunga	10 000
Les enfants de Mabawa	Echange culturel	8 000
ASC TCHORA	Echange culturel	5 000
Association Mawa El Watoini	Echange Culturelle	8 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>175 000</b>

DESTINATION: COMORES		
ASCEEN Sportif de Nyambadao	Echange sportif, culturel, éducatif et environnemental	6 500
AS Malak de Mtsangamouji	Echange culture	6 000
RCES de Poroani	Echange coopératif sur l'éducation à l'environnement	5 000
Chicago Club de Mamoudzou	Participation à un tournoi de football	6 000
NEW GALAXY	Festival international	5 000
Les amis éco-citoyens	Echange pédagogique	7 000
Association jumbo music	Tournée musicale comores	10 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>45 500</b>

AUTRES REGIONS		
Luba Junior	Echange culturel	10 000
Amical de Vétérants Mamoudzou	Tournoi de foot 2012	5 000
Amica de la Mairie de Labattoir	Echange et Jumelage	5 000
Prod-Cam	Découverte cinématographique de la culturelle mahoraise	10 000
Haima Club de Sada	Fête du hand-ball à Sada	6 000
Amis Raid Rando de Mayotte	Raid régional	6 000
Comité Départemental de Pétanque de Mayotte	Tournoi international à Antsirabé	5 000
Association Mahoraise de Shintaido Karaté Shotokan et Self Défense Unifiés	Formation des cadres techniques sportifs	11 000
Vélo club de Labattoir	Derby de Tananarive	18 000
COOPAC	Echange agricole	20 000
Lycée Agricole COCONI	Echange en formation professionnelle	11 000
Mtsangadoua Association Volley-Ball	Participation Tournoi de Volley-ball CCCOI	10 000
Volley-ball Club de Mtsapéré	Participation Tournoi de Volley-ball CCCOI	10 000
Football Club de Mtsapéré	Participation à la coupe de France	6 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>133 000</b>
<b>TOTAL du financement des projets COOPDEC (2012)</b>		<b>524 000</b>

## Les communes de Mayotte

Les communes mahoraises conduisent des actions de coopération régionale ponctuelles dans les domaines suivants :

- agricole
- sportif
- sanitaire
- rencontres et échanges
- jumelages
- etc.

Pour ce qui concerne les actions de coopération décentralisée, les communes agissent sous le même cadre légal que le Conseil général.

## V. LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
ARSOI	Agence de santé de l’Océan indien (Agence régionale de santé Réunion/Mayotte)
AGEPAC	Association de gestion pour l’éducation permanente le développement des activités connexes de Mayotte.
CMAM	Chambre des métiers et de l’artisanat de Mayotte
CAPAM	Chambre d’agriculture, de pêche et d’aquaculture de Mayotte
CCIM	Chambre de commerce et d’industrie de Mayotte
CCR	Conférence de Coopération Régionale
CDP	Centre de documentation pédagogique
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CG	Conseil général
CGEA	Conduite et gestion de l’exploitation agricole
CHM	Centre hospitalier de Mayotte
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique et développement
CJSOI	Commission de la jeunesse et des sports de l’Océan indien
CMA	Chambre des métiers et de l’artisanat de Mayotte
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
COOPAC	Coopérative des agriculteurs du centre
CRF	Croix rouge française
CTE	Coopération territoriale européenne
SDAC	Service des affaires culturelles
DASS	Direction des affaires sanitaires et sociales
DAAF	Direction de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DEAL	Direction de l’environnement, de l’aménagement et du logement
MOM	Ministère de l’Outre-mer
DGER	Direction générale de l’enseignement et de la recherche
DJSCS	Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DOM	Département d’Outre-mer
DSIS	Direction du service d’incendie et secours
EPN	Établissement public national
EVASAN	Évacuation sanitaire
FCR	Fonds de coopération régionale
FED	Fonds européen de développement
FEDAR	Fédération des associations rurales de Mayotte
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
GTHN	Groupe de travail de haut niveau dire “ Accords France Comores ,,
MAAF	Ministère de l’agriculture, de l’agro-alimentaire et de la forêt
MAEE	Ministère des affaires étrangères et européennes
MOM	Ministère de l’Outre-mer
OI	Océan indien
ONG	Organisation non gouvernementale
PIROI	Plate forme régionale d’intervention de l’Océan Indien
SAFA	Service de l’alimentation et des filières agroalimentaires
SCAC	Service de coopération et d’action culturelle
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civile
SGAER	Secrétariat général pour les affaires économiques et régionales
UE	Union européenne
ZSP	Zone de solidarité prioritaire

## VI. L'ANNUAIRE PRATIQUE DES ACTEURS DE LA COOPERATION REGIONALE À MAYOTTE

### LA PRÉFECTURE DE MAYOTTE

INSTITUTIONS	TELEPHONE	SITES INTERNETS COURRIEL	ADRESSES POSTALES
Préfecture de Mayotte standard	Tél: 0 269 63 50 00	<a href="http://www.mayotte.pref.gouv.fr">www.mayotte.pref.gouv.fr</a>	BP 676 97600 Mamoudzou
Préfecture de Mayotte SGAER  Secrétariat	Tél : 0269 63 50 02 Fax: 0269 63 50 86 ou : 0269 63 52 44		BP 676 97600 Mamoudzou
Mission coopération régionale	Tél : 0269 63 50 85 ou : 0269 63 50 96  Fax : 0269 63 50 86	<a href="mailto:cooperation-regionale@mayotte.pref.gouv.fr">cooperation- regionale@mayotte.pref.gouv.fr</a> <a href="http://www.mayotte.pref.gouv.fr">www.mayotte.pref.gouv.fr</a> (rubrique actions de l'État)	
SIDPC	Tél : 0269 63 54 34 Fax : 0269 63 54 30	<a href="mailto:defense-protection-civile@mayotte.pref.gouv.fr">defense-protection- civile@mayotte.pref.gouv.fr</a>	Préfecture de Mayotte BP 976 97600 Mamoudzou



## LES SERVICES DE L'ÉTAT

INSTITUTIONS	TELEPHONE	COURRIEL SITES INTERNET	ADRESSES POSTALES
<p>DAAF Service économie agricole (SEA)</p> <p>Service développement des territoires ruraux (SDTR)</p> <p>Service de l'alimentation (SA)</p> <p>Service formation développement (SFD)</p>	<p>Tél : 0269 61 12 13 Fax : 0269 61 10 31</p> <p>Tél : 0269 63 81 51 Fax : 0269 61 10 31</p> <p>Tél : 0269 61 11 41 Fax : 02 69 61 11 47</p> <p>Tél : 02 69 61 89 25 Fax : 02 69 61 10 31</p>	<p style="text-align: center;"><a href="mailto:daaf976@agriculture.gouv.fr">daaf976@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;">15 rue Mariazé BP 103 97600 Mamoudzou</p>
<p>DEAL Siège à M'Tsapéré</p> <p>DEAL Parc de l'équipement</p>	<p>Tél : 0269 61 12 54 Fax : 0269 60 92 83</p> <p>Tél : 0269 61 88 01 Fax : 0269 61 88 05</p>	<p style="text-align: center;"><a href="mailto:DIRECTION.DE-Mayotte@developpement-durable.gouv.fr">DIRECTION.DE-Mayotte@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a></p>	<p>Terrain Plein de M'tsapéré : BP 109</p> <p>Kaweni : BP 115 97600 Mamoudzou</p>
<p>DJSCS</p>	<p>Tél : 0269 61 60 50 0269 61 81 81 Fax : 0269 61 82 10</p>	<p style="text-align: center;"><a href="mailto:dd976@jeunesse-sports.gouv.fr">dd976@jeunesse-sports.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;">14 place Mariage BP 94 97600 Mamoudzou</p>
<p>ARSOI-REUNION</p> <p>ARSOI-délégation de Mayotte</p>	<p>Tél : 0 262 97 97 12 ou : 0 262 93 94 39</p> <p>Tél : 0269 61 83 01 Fax : 0269 61 19 56</p>	<p style="text-align: center;"><a href="mailto:ars-oi-direction-generale@ars.santé.fr">ars-oi-direction-generale@ars.santé.fr</a> <a href="http://www.ars.sante.fr">http://www.ars.sante.fr</a></p> <p><a href="mailto:ars-oi-delegation-mayotte@ars.santé.fr">ars-oi-delegation-mayotte@ars.santé.fr</a></p>	<p>2 bis, avenue Georges Brassens CS 60050 97 408 Saint Denis cedex 9</p> <p style="text-align: center;">BP 104 Rue Mariazé 97600 Mamoudzou</p>
<p>Vice-rectorat de Mayotte</p>	<p>Tél : 0269 61 92 13 Fax : 0269 61 92 01</p>	<p style="text-align: center;"><a href="mailto:ce.vice-rectorat@ac-mayotte.fr">ce.vice-rectorat@ac-mayotte.fr</a></p>	<p style="text-align: center;">Rue du Collège BP 76 97600 Mamoudzou</p>
<p>Trésorerie générale de Mayotte</p>			

## LES CHAMBRES CONSULAIRES

ORGANISMES	TELEPHONE	COURRIEL SITES INTERNET	ADRESSES POSTALES
CCI	Tél : 0269 61 04 26 Fax : 0269 61 85 59	<a href="mailto:contact@mayotte.cci.fr">contact@mayotte.cci.fr</a>	Centre Maharajah  BP 635 Kawéni 97600 Mamoudzou
CAPAM	Tél : 0269 61 04 26 Ou : 0269 61 68 65 Fax : 0269 61 68 68	<a href="mailto:capam@mayotte.chambagri.fr">capam@mayotte.chambagri.fr</a>	Place Mariage  BP 248 97600 Mamoudzou
CMA	Tél : 0269 61 73 45 Fax : 0269 61 85 52	<a href="mailto:cma@cmamayotte.com">cma@cmamayotte.com</a>	BP 248  97600 Mamoudzou

## LES AUTRES ORGANISMES

ORGANISMES	TÉLÉPHONE	COURRIEL SITE INTERNET	ADRESSE POSTALE
AFD Agence de Mamoudzou	Tél : 0269 64 35 00 Fax : 0269 62 66 53	<a href="mailto:afdmamoudzou@afd.fr">afdmamoudzou@afd.fr</a> <a href="http://www.afd.fr">www.afd.fr</a>	Place du Marché BP 610 97600 Mamoudzou
Appui du CDP	Tél : 0269 61 22 52 Fax : 0269 61 24 59	<a href="mailto:cdpmayotte@wanadoo.fr">cdpmayotte@wanadoo.fr</a>	Rue du Collège BP 266 97600 Mamoudzou
CHM	Tél : 0269 61 80 00 0269 61 79 40 Fax : 0269 61 06 46 0269 61 79 47	<a href="mailto:directiongenerale@chmayotte.fr">directiongenerale@chmayotte.fr</a>	Rue de l'Hôpital BP 04 97600 Mamoudzou
CIRAD	Tél : 0269 61 14 61 0269 61 21 21 Fax : 0269 61 21 19	<a href="mailto:secretariatcirad.mayotte@wanadoo.fr">secretariatcirad.mayotte@wanadoo.fr</a>	BP 1304 97600 Mamoudzou
CNFPT	Tél : 0269 64 85 08 Fax : 0269 64 85 05	Site : <a href="http://www.mayotte.cnfpt.fr">www.mayotte.cnfpt.fr</a>	BP 678 97600 Mamoudzou
GRETA de Mayotte Lycée professionnel de Kawéni	Tél : 0269 61 08 03 Fax : 0269 61 20 08	<a href="mailto:greta.mayotte@wanadoo.fr">greta.mayotte@wanadoo.fr</a>	BP 368 97600 Mamoudzou
Lycée professionnel agricole de Mayotte	Tél : 0269 62 17 79 Fax : 0269 62 08 07	<a href="mailto:Legta.mayotte@educagri.fr">Legta.mayotte@educagri.fr</a>	BP 02 97600 Coconi

### LES AUTRES ORGANISMES (SUITE)

ORGANISMES	TELEPHONE	COURRIEL SITES INTERNET	ADRESSES POSTALES
AGEPAC	Tél : 0269 62 51 99 Fax : 0269 61 46 81	<a href="mailto:mayotte.agepac@wanadoo.fr">mayotte.agepac@wanadoo.fr</a>	16 rue de l'Hôpital BP 1023 97600 Mamoudzou
Croix rouge française  Délégation territoriale de Mayotte	Tél : 0269 61 10 10 Fax : 0269 61 10 10	<a href="mailto:crf.delegationmayotte@wanadoo.fr">crf.delegationmayotte@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.croixrouge.fr">www.croixrouge.fr</a>	1 route de Vahibé Passamainty  97600 Mamoudzou
Plate-forme d'intervention régionale Océan Indien (PIROI)	Tél : 0262 53 08 92 Fax : 0262 72 17 02	<a href="mailto:piroi@croix-rouge.fr">piroi@croix-rouge.fr</a> <a href="http://piroi.croix-rouge.fr">http://piroi.croix-rouge.fr</a>	1 rue de la Croix- Rouge 97 438 Sainte-Marie
Les Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte	Tél : 0269 62 29 48 Fax : 0269 62 29 48	<a href="mailto:Naturalistes.mayotte@wanadoo.fr">Naturalistes.mayotte@wanadoo.fr</a>  <a href="http://www.naturalistes.infos">www.naturalistes.infos</a>	BP 1391  97600 Mamoudzou
Musique à Mayotte	Tél : 0269 61 71 91  P. : 0639 20 45 69	<a href="mailto:musiqueamayotte@wanadoo.fr">musiqueamayotte@wanadoo.fr</a>	2 rue des Cent Villas  97600 Mamoudzou
Compagnie Jeff Ridjali	Tél : 02 69 62 96 15 P. 06 39 24 13 97	<a href="mailto:cie.jeffridjali@yahoo.fr">cie.jeffridjali@yahoo.fr</a>	100 Villas 97680 Tsingoni

## LES AMBASSADES ET AUTRES PARTENAIRES A MAURICE OU À LA RÉUNION

CORRESPONDANTS	TELEPHONE	SITES INTERNET COURRIEL	ADRESSES POSTALES
Ministère des Outre-mer  Ambassadeur délégué à la coopération régionale pour la zone Océan indien	Tél : 01 53 69 23 35 Fax : 01 53 69 22 76		27 rue Oudinot 75358 PARIS 07 SP
Ambassade de France aux Comores  SCAC	Tél : 269 773 07 53  Tél : 269 773 03 95 Tél : 269 773 06 15 Fax : 269 773 12 74 Fax : 269 773 09 22	<a href="http://www.ambafrance-km.org">http://www.ambafrance-km.org</a>	Boulevard de Strasbourg  BP 465 Moroni
Ambassade de France à Madagascar  SCAC	Tél: 261(20) 223 98 98 Fax: 261(20) 223 99 27  Tél: 261 (20) 223 97 97 Fax : 261(20)223 98 37	<a href="http://ambafrance-mada.org">http://ambafrance-mada.org</a> <a href="mailto:ambafrance@internet.mu">ambafrance@internet.mu</a>	3 rue Jean Jaurès Ambatomena  BP 204 Antananarivo 101
Ambassade de France à Maurice  SCAC	Tél : 230 202 01 00 Fax : 230 20 20 141  Tél : 230 202 01 00 Fax : 230 202 01 30	<a href="mailto:ambafr.port-louis@hotmail.fr">ambafr.port-louis@hotmail.fr</a>	14 rue Saint-Georges  Port Louis Ile Maurice
La délégation de l'Union européenne en République de Maurice	Tél : (230) 207 15 15 Fax : (230) 221 66 24	<a href="mailto:delegation-mauritius@eeas.europa.eu">delegation-mauritius@eeas.europa.eu</a>	BP 1148 Rue Saint Denis 8ème étage St James Court Port Louis
Ambassade de France au Mozambique  SCAC	Tél : (258) 21 48 46 00 Fax : (258)21 49 17 27	<a href="http://ambafrance-mz.org">http://ambafrance-mz.org</a>	BP 4 781 Avenue Julius Nyerere 23 61 Maputo
Ambassade de France aux Seychelles SCAC	Tél : +248 438 25 00 Fax : +248 438 25 10	<a href="mailto:ambafrance@intelvision.net">ambafrance@intelvision.net</a>	La Ciotat Building, BP 478 Victoria (Mahé)
Préfecture de la Réunion	Tél : 0269 40 77 77 Tél : 0262 40 77 11 Fax : 0269 40 77 41	<a href="http://www.reunion.pref.gouv.fr">www.reunion.pref.gouv.fr</a> (rubrique Coopération régionale)	2, rue des Messageries 97405 Saint-Denis cedex

**LA COOPERATION REGIONALE DECENTRALISEE**

<b>COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>SITES INTERNETS COURRIEL</b>	<b>ADRESSES POSTALES</b>
<b>Le conseil général de Mayotte</b>	Tél : 0269 64 90 00 0269 64 90 01 Fax: 0269 64 91 91	<a href="http://www.cg976.fr">www.cg976.fr</a>	8 rue de l'Hôpital BP 101  97600 Mamoudzou
<b>Direction de la coopération régionale et représentation extérieure</b>	Tél : 0269 64 90 22 Fax : 0269 64 91 89	<a href="http://www.cg976.fr">www.cg976.fr</a>	8 rue de l'Hôpital  PB 101 97600 Mamoudzou
<b>Direction des services et d'incendie et de secours de Mayotte</b>	Tél : 0269 64 95 00 ou 0269 63 91 04 Fax : 0269 63 94 09	<a href="mailto:dsis@cg976.fr">dsis@cg976.fr</a>	BP 711 Kawéni 97600 Mamoudzou
<b>Direction des archives de Mayotte</b>	Tél : 0269 64 97 97 Tél : 06 39 69 40 14 Fax : 0269 64 97 80	<a href="mailto:archives.mayotte@cg976.fr">archives.mayotte@cg976.fr</a>	BP 101 97600 Mamoudzou